



Taut d'intérêt et titre exécutoire

Par **domi49**, le **20/02/2009** à **22:05**

Bonjour

En 1992 , j'ai été condamné (premier ressort et jugement contradictoire) à régler un crédit (impayé) avec un moratoire de 18 mois mais un taux d'intérêt de 16.22% .

Passé le moratoire , j'ai régulièrement réglé l'huissier chargé du recouvrement de la dette .
A ce jour j'ai remboursé auprès de l'huissier plus que le capital initial de la dette mais avec les intérêt et les frais il me reste encore à régler plus que la somme initiale fixée lors du jugement !

La banque contactée par mes soins par l'huissier refuse toute remise sur ces intérêts .

Je suis depuis peu au chômage et je crois que je ne verrai jamais la fin de cette dette .

Comment puis je réagir , y a t'il un recours ?